ENRD | Contact Point

Résumé de la première réunion du Comité de coordination

1er octobre, 2008, Bâtiment Charlemagne, Bruxelles

Ce document est traduit de la version originale anglaise.

Présents :

Présidente : Mme Dormal Marino, Directeur général adjoint de la DG AGRI, Commission européenne, et ensuite en son nom J.M. Sousa Uva, Directeur Aspects horizontaux du développement rural, DG AGRI, Commission européenne.

Participants : Membres du Comité de coordination (voir liste de contact distribuée au cours de la réunion du Comité de coordination) comme suit :

- un représentant de chaque État Membre pour les autorités nationales compétentes;
- un représentant de chaque État Membre pour les réseaux ruraux nationaux (RRN) ;
- un représentant de chacune des 12 organisations actives dans le secteur du développement rural au niveau communautaire ;
- un représentant de l'organisation européenne représentant des groupes d'action locaux ;
- membres de la DG AGRI, notamment la Direction G - Aspects horizontaux du développement rural, l'Unité G.3 – Réseau européen et suivi de la politique du développement rural ;
- membres du point de contact du REDR.

Pour les prochaines réunions, 2 représentants du sous-comité Leader seront désignés.

1. Paroles d'introduction :

Mme Loretta DORMAL MARINO, Directeur général adjoint de la DG AGRI, souhaite la bienvenue aux membres du Comité de coordination et passe en revue l'ordre du jour de la réunion.

Le Comité de coordination est convoqué conformément à la décision 2008/168/CE de la Commission établissant la structure organisationnelle du réseau européen de développement rural. Cette première réunion représente une étape importante pour la préparation des activités du réseau, et notamment du programme de travail pour la période 2008-2009. Une contribution à la sélection et à la coordination des travaux thématiques est également attendue de la part du Comité. Mme Dormal souligne également qu'il est important de viser à un niveau de qualité élevé, et que le Comité a un rôle important à accomplir à cet effet.

2. Présentation des objectifs et des structures du réseau européen, présentation du point de contact, par John Lougheed, Chef de l'Unité G3, DG Agriculture et développement rural (voir la présentation ci-jointe)

M. John LOUGHEED présente le cadre juridique, les structures et les tâches du réseau européen de développement rural pour la période 2007-2013 et décrit brièvement le point de contact REDR.

3. Expériences de réseaux nationaux : présentations par des représentants de réseaux ruraux nationaux (RRN) (voir les 2 présentations ci-jointes)

Présentation du réseau finlandais par Päivi KUJALA :

Mme Päivi Kujala, Chef de l'Unité du réseau rural, Finlande, présente le RRN finlandais. Il existe 2 programmes de développement rural en Finlande : un pour la Finlande continentale et un pour l'Aland, et deux langues sont utilisées: le finnois et le suédois.

Présentation du réseau italien par Alessandro MONTELEONE :

M. Alessandro Monteleone présente le RRN italien, opérationnel depuis un an, disposant d'un budget total de 80 millions d'euros pour la totalité de la période.

Présentation ad hoc du réseau néerlandais par M. Henk KIEFT : (il n'existe pas de diapositives pour cette présentation). M. Kieft présente le RRN néerlandais dans le cadre du débat.

Le réseau a été établi en octobre 2007 et dispose d'un budget de 4 millions d'euros. Le RRN est sous-traité à une agence extérieure, mais il entretient de bons rapports de communication avec le Ministère.

Ceci a eu comme conséquence l'élargissement du réseau par rapport au programme Leader :

- coopération avec des agriculteurs multifonctionnels ;
- soutient dans le but de rendre les communes plus professionnelles et de renforcer leurs connaissances ;
- secteur social : participation des acteurs du monde rural (jusqu'à présent le réseau était principalement concentré sur l'agriculture/le paysage, mais pas sur le secteur social) ;
- concentration sur des thèmes : pression urbaine (rapport ville – campagne, concentré sur la mobilisation de la demande dans les villes), jeunes en régions rurales, financement de fonds de développement régional/local.

4. État des lieux de l'établissement des réseaux ruraux nationaux : aperçu général du point de contact, par Martin LAW, chef de groupe, point de contact REDR (voir la présentation ci-jointe)

M. Law présente une analyse comparée des RRN dans les États membres de l'UE.

5. Présentation du projet de programme de travail du point de contact, par István FEHÉR, Chef d'équipe, point de contact REDR (voir la présentation ci-jointe)

M. Feher résume le projet de programme de travail du point de contact REDR pour la 1èere année:

- fonctions et outils principaux : le programme de travail est structuré autour de sept codes de services et trois outils principaux ;
- les services du point de contact ;
- outils de communication : site internet + système d'échanges thématiques ; séminaires et conférences ; publications etc.

6. Débat entre les membres : (11.40 – 13.00)

Les participants ont pris la parole afin d'expliquer leurs points de vue et leur priorités.

Certains représentants des réseaux nationaux ont profité de l'occasion du débat pour présenter des informations sur le progrès effectué jusqu'à ce jour et sur le stade de développement de leurs réseaux :

- Le RRN chypriote sera établi d'ici la fin de l'année, la procédure d'établissement du RRN est en cours (cadre administratif/juridique et infrastructure : le bâtiment et l'équipement sont en place, le personnel est en cours de sélection).
- Le RRN grec est intégré au Ministère et couvre la totalité des quatre axes. La Grèce souhaiterait coopérer en particulier avec d'autres réseaux faisant partie de ministères/de l'administration. Certaines questions ont été posées concernant la participation des GAL aux réseaux, et la participation d'autres organisations. Est-ce que les agences administratives coopèrent entre elles ? Comment aura lieu précisément la mise en réseau ? Comment aura lieu précisément la coopération avec le service d'aide pour l'évaluation ?
- Le RRN français est placé sous la responsabilité conjointe du Ministère de l'Agriculture et de la DIACT (Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires). Il est opérationnel depuis 6 mois. Il existe 26 organisations aux niveaux national/régional.

<u>Points les plus importants soulevés pendant le débat :</u>

- Le défi à relever pour le REDR, ainsi que pour les réseaux nationaux, sera de mettre en œuvre le fonctionnement du réseau. Des liens avec les acteurs locaux devront être établis. Réussir à joindre les bénéficiaires finals et à communiquer avec eux d'une manière susceptible de contribuer à simplifier la compréhension de la politique européenne de développement rural sera la clé du succès de ce réseau.
- Le REDR devra contribuer à souligner la valeur ajoutée de la politique de développement rural, notamment pour les principaux acteurs, pas toujours convaincus de son efficacité.
- Le risque d'une dépendance excessive du réseau de l'UE des réseaux nationaux, pour la fourniture et le transfert d'information, a été signalé. Une adéquation devra être établie entre les activités au niveau de l'UE et les capacités de son point de contact.
- Le REDR devra étudier la question de la simplification également pour lui-même : il ne faut pas qu'il devienne trop compliqué en termes de procédures et de structures.

- Une attention spéciale devra être accordée aux agriculteurs, représentant le principal groupe-cible de la politique de développement rural, ainsi qu'à l'agriculture multifonctionnelle située au cœur de la politique de développement rural.
- La complémentarité avec les réseaux existants sera un aspect important, notamment au niveau national.
- La complémentarité et le rôle du REDR quant à l'évaluation devront être pleinement clarifiés.
- Il a été recommandé d'utiliser au moins une des langues des nouveaux États membres pendant les réunions du Comité de coordination et, si possible, plus d'une langue pour les documents y afférents.

7. Les activités thématiques spécifiques pour la période 2008-2009 : propositions de priorités thématiques et mise en place de groupes de travail thématiques, par Gaëlle Lhermitte, DG AGRI/G.3 (voir la présentation ci-jointe)

Mme Lhermitte présente les activités spécifiques proposées pour le REDR pour la période 2008-2009, décrivant la situation actuelle du REDR et les mesures à prendre actuellement pour la mise en place :

- des structures ainsi que des services et outils,
- des groupes thématiques (Thème 1 : « Cibler les spécificités territoriales et les besoins en programmes de développement rural » ; Thème 2: « Agriculture et économie rurale élargie » ; Thème 3 : « Biens publics et intervention publique» (à lancer plus tard)),
- de séminaires spécifiques (séminaire 1 - « Renforcement des capacités et mise en place de réseaux nationaux », séminaire 2 - « Modernisation des exploitations de semi-subsistance », et séminaire 3 - « Innovation pour les nouveaux défis environnementaux »), et
- d'un groupe d'experts sur « la réalisation des objectifs politiques et la gouvernance ».

8. Débat : (15.00 – 16.00)

<u>Résumés des points les plus importants soulevés :</u>

- Plusieurs membres du Comité de coordination considèrent que les propositions d'activités spécifiques pour la période 2008/2009, y compris les thèmes des groupes de travail thématiques, sont intéressantes dans leur ensemble et qu'elles sont susceptibles de faire l'objet d'un accord. Cependant, ils soulignent qu'ils auront besoin de plus de temps afin de mettre en place une consultation au sein de leurs organisations et d'étudier les propositions de plus près.
- Une recommandation a été formulée afin que les thèmes des groupes de travail thématiques soient étroitement liés aux stratégies communautaires (« De quelle manière les programmes de développement rural répondent-ils aux lignes directrices stratégiques communautaires ? De quelle manière les stratégies peuvent-elles être

introduites au niveau des États membres, afin que les citoyens comprennent comment les stratégies sont mises en œuvre ? »). Les choix devront également tenir compte des besoins d'information des citoyens/contributeurs et offrir un soutien aux administrations locales et aux agriculteurs.

- Plusieurs membres ont également souligné le fait que les défis environnementaux représentent une question très importante et que leur simple examen dans le cadre d'un séminaire est probablement insuffisant. La Commission est invitée à envisager la création d'un groupe de travail thématique sur ces défis environnementaux. En outre, une demande a été présentée concernant une large participation des organisations de la société civile au séminaire sur les nouveaux défis.
- En ce qui concerne le thème du premier groupe de travail thématique proposé, l'attention a été spécialement attirée sur le fait qu'il ne doit pas devenir un « grand exercice de cartographie ».
- En ce qui concerne le premier séminaire envisagé, une méthodologie commune devra être établie. Une participation adéquate et équilibrée aux réseaux ruraux devra être assurée et il faut également inclure d'autres acteurs pertinents (par exemple, la participation de la DG REGIO devrait être encouragée au niveau de l'UE).
- Le rôle du Comité de Coordination en ce qui concerne le travail des groupes de travail thématiques doit être clarifié. Aidera-t-il ces groupes à développer leurs réflexions ?
- Une préoccupation a été exprimée quant au risque de voir le Comité de coordination devenir une « boîte à idées » à orientation politique, qui à terme s'immiscera dans les lignes directrices et les directives de l'UE etc. Il a été souligné qu'il vaudrait mieux qu'il soit un organe opérationnel (commençant par l'analyse du contexte de la mise en œuvre du programme de développement rural) évitant les conseils politiques. Ceci a été immédiatement confirmé par la Commission.
- Pour la sélection des groupes de travail thématiques, il a été demandé d'établir certaines lignes directrices pour la sélection des thèmes dans l'avenir, afin d'assurer une procédure ouverte, transparente et non-académique.
- Les résultats attendus des groupes de travail thématiques doivent s'adresser au grand public. Les résultats devront être compréhensibles par tous types de bénéficiaires des programmes de développement rural. Ceci peut être obtenu en envisageant un objectif spécifique dans le mandat des groupes thématiques.
- Il a été proposé de tenir compte des changements effectués au premier pilier de la PAC, et de la manière dont ils affectent le second pilier, en tant que thème important à discuter. L'enthousiasme est évident en ce qui concerne le premier séminaire envisagé pour 2009 considéré comme particulièrement important pour la mise en place des RRN et pour l'échange d'expériences entre anciens et nouveaux États membres.
- Une question a été posée concernant la manière dont le travail thématique des RRN pourra aider les groupes de travail thématiques au niveau européen.

- Une autre question a été posée concernant les ressources disponibles (et leur échelle) afin d'entreprendre le travail, notamment au sein des groupes de travail thématiques.
- Il a été proposé que la simplification soit considérée comme un thème à part.
- Le thème de « biens publics » a été considéré comme sensible, étant donné qu'il sera difficile de le maintenir en dehors de l'arène politique, dans le cadre d'une autre réforme de la CAP.
- Une question a été posée concernant les mesures spécifiques de développement rural qui seront examinés par ce groupe de travail thématique.

Réponse de la Commission :

La préoccupation actuelle est de définir les aspects conceptuels du travail et de s'accorder sur les activités.

Réponses de la Commission et points d'information complémentaires :

- Les tâches à accomplir par le réseau rural européen sont indiquées à l'article 67 du règlement 1698/2005, et elles ne seront pas dépassées. L'article 67 représente le point de départ afin de définir les mandats des différents groupes à mettre en place. Notamment, l'intention n'est pas de développer des politiques mais de travailler sur des questions spécifiques qui mettront en valeur le fonctionnement amélioré des instruments et offriront un soutien pratique. L'objectif des séminaires est de servir la mise en œuvre de la politique de développement rural (sur la totalité des 4 axes).
- Il n'existe aucune intention de créer quelque sorte de « boîtes à idées théoriques ». Les groupes thématiques travailleront sur des thèmes et objectifs opérationnels convenus. Leur travail reposera sur des expériences concrètes émanant de la mise en œuvre des programmes de développement rural, et pourra cependant apporter un soutien et des informations de contexte au processus d'élaboration de la politique.
- Les thèmes proposés pour les groupes de travail thématiques sont vastes, mais chaque groupe affinera ses objectifs spécifiques et contribuera à la meilleure définition de son mandat. Les thèmes proposés par la CE doivent être considérés comme les idées initiales, mais les membres des groupes de travail thématiques peuvent contribuer à développer ces idées.
- La collaboration entre les différents acteurs est considérée comme un aspect essentiel du travail du REDR, et d'autres DG, à part la DG AGRI, y participeront au niveau de l'UE. Le réseau ne doit pas être restrictif.
- En ce qui concerne les ressources, le budget total disponible s'élève à 8 millions d'euros par an, dont une partie importante sera alloué au point du contact. La logistique et les services supplémentaires (par exemple traduction et impression de publications) seront payés séparément. Les frais de voyage des membres des groupes thématiques (se réunissant au moins deux fois par an à Bruxelles) seront payés et il pourra être demandé au point de contact de fournir des experts pour effectuer quelque travail de soutien.
- Le programme de travail annuel du point de contact est actuellement en cours de finalisation.

- Les membres des groupes de travail thématiques devront être sélectionnés en fonction des objectifs du groupe thématique, en tenant compte de leur expertise et de leur expérience. Il est nécessaire de présenter au plus tôt possible des propositions de noms accompagnées de CV. Il est suggéré d'utiliser les deux prochaines semaines pour considérer des propositions afin que la Commission puisse finaliser le mandat des groupes thématiques d'ici la fin du mois. Seuls 20 membres seront nécessaires pour les 2 premiers groupes de travail thématiques, ainsi les membres sont appelés à considérer attentivement leurs propositions pour les membres des groupes de travail thématiques, et à ne présenter aucune proposition s'il n'existe pas de candidats appropriés.
- Enfin, la Commission est arrivée à la conclusion que, eu égard aux observations des membres du Comité de coordination, avec des réactions dans l'ensemble positives concernant le programme de travail pour la première année, le programme de travail peut être adopté avec des ajustements mineurs. Ainsi, les membres du Comité de coordination sont invités à présenter leurs commentaires concernant les thèmes et les activités spécifiques proposés pour la période 2008/2009, et à proposer éventuellement des membres pour les groupes de travail thématiques d'ici le 24 octobre 2008.
- Concernant le groupe de travail thématique 3 sur les « Biens publics », une date ultérieure de lancement a été considérée et des commentaires seront acceptés jusqu'au 01/11/2008.

9. Règlement intérieur du groupe d'experts

Le règlement intérieur, reposant sur les règles types des groupes d'experts, est présenté aux membres du Comité de coordination pour considération.

La CE déclare qu'il est possible de citer des positions individuelles dans le procès-verbal d'une réunion sur demande, étant donné qu'il faut tenir compte de l'article 9 du projet de règlement intérieur, visant à préserver l'anonymat des membres du groupe.

Principaux points du débat :

- Il a été proposé que le résumé du procès-verbal soit traduit en d'autres langues que l'anglais, car il est difficile de faire circuler les documents de travail de la CE parmi les organisations des membres du Comité de coordination, s'ils ne sont disponibles que dans une seule langue.
- Une réunion par an est considérée insuffisante et ne pourra assurer l'efficacité du travail du groupe de travail thématique. Il faut faire usage de la possibilité offerte de tenir plus d'une réunion.
- Une clarification a été demandée concernant la désignation des membres du Comité de coordination et de leurs suppléants.

Les réponses de la Commission :

- Le président reconnaît qu'il serait utile pour les membres du Comité de coordination d'avoir les documents dans d'autres langues, mais il faut tenir compte des ressources disponibles.
- Le Comité de coordination doit se réunir « au moins une fois par an », conformément au projet de règlement intérieur, mais il est possible d'envisager davantage de réunions. La prochaine réunion est prévue pour la fin mars/début avril 2009. La date définitive sera fixée au plus tôt possible.
- Quant à la désignation des membres, chaque organisation membre du Comité de coordination devra indiquer deux personnes (un membre du Comité de Coordination et un suppléant). Tout changement devra être notifié à la Commission par l'État membre /l'organisation.
- Les deux membres du sous-comité Leader pourraient être sélectionnés au cours de la première réunion du sous-comité Leader prévue pour le 26 novembre 2008. À cette occasion il sera décidé si plus tard ces deux membres seront toujours les mêmes personnes ou s'il y aura quelque sorte de rotation.

10. Conclusions et prochaines étapes

Le cadre juridique, les structures et les tâches du réseau européen de développement rural pour la période 2007-2013 et le point de contact du REDR ont été présentés aux membres du Comité de coordination. Une analyse comparée des RRN des Etats membres de l'UE a été préparée et présentée par le point de contact du REDR, ainsi qu'un résumé du projet de programme de travail pour la première année.

Une préoccupation a été exprimée selon laquelle, afin que les RRN puissent remplir leurs tâches, une importante participation institutionnelle sera requise : coopération des parties intéressées ; participation des parties intéressées à une échelle plus large (agriculteurs, secteurs sociaux, acteurs locaux) ; liens avec des réseaux officiels/officieux ; coopération interinstitutionnelle (en particulier dans les Etats membres où il existe des programmes régionaux de développement rural) ; et coopération internationale.

Les activités spécifiques proposées pour le REDR pour la période 2008-2009 ont fait l'objet de réactions positives, bien que les membres du Comité de coordination aient demandé de présenter leurs observations écrites sur les thèmes proposés et sur le calendrier prévu pour les activités des experts, après l'organisation d'une consultation au sein de leurs organisations.

Par conséquent, les membres du Comité de coordination doivent présenter leurs observations quant aux thèmes proposés dans les trois prochaines semaines. Tout commentaire ou proposition concernant les thèmes des groupes de travail thématiques 1 et 2 doivent être transmis à la Commission jusqu'au 24 octobre 2008 et, pour le groupe de travail thématique 3, jusqu'au 1er novembre 2008.

Les membres des groupes de travail thématiques doivent être sélectionnés en fonction des objectifs du groupe thématique. Les membres du Comité de coordination sont invités à présenter des propositions de noms et des CV d'experts qui pourraient offrir une expertise et une expérience utiles au groupe jusqu'au 24 octobre 2008.

La première réunion du sous-comité Leader est prévue pour le 26 novembre 2008, à Bruxelles.